

Département du Bas-Rhin, Arrondissement de MOLSHEIM

COMMUNE de GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM

**Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du vendredi, 13 décembre 2019

Sous la présidence de M. Christophe FRIEDRICH, Maire

Conseillers élus : 19, en fonction : 16, présents : 13

SECRETAIRE DE SEANCE : Marc HAMEURY**MEMBRES PRESENTS** : Monsieur Christophe FRIEDRICH, Maire, Mmes Sybille BAUER, Simone EBER, Marie-Catherine MAETZ, Nathalie MALHOA, Denise SCHEITLÉ, MM. Gérard BRICHLER, Pascal ERB, Ludovic FREY, Marc HAMEURY, Jean-Pierre IMBERT, Claude MAETZ, Léon ZEHRINGER.**MEMBRES ABSENTS EXCUSES** : Mme Isabelle EBER (procuration à Marie-Catherine MAETZ), M Loïc MULLER (procuration à Pascal ERB)**MEMBRE ABSENT** : Mme Chantal ESSLINGER**OBJET : MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME****Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-44 ;**Vu** le plan local d'urbanisme approuvé le 31/08/2018 ;**Vu** l'arrêté municipal n°82/2019 en date du 30/09/2019 soumettant le projet de modification du PLU à enquête publique qui s'est déroulée du 21/10/2019 au 04/11/2019 ;**Vu** les avis des personnes publiques associées sur le dossier de modification du PLU ;**Vu** le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;**Considérant** que les résultats de l'enquête publique et la prise en compte des remarques des services et organismes associés nécessitent quelques modifications mineures du projet de PLU :

Le rapport de présentation a été complété pour tenir compte de la remarque de l'Etat visant une meilleure justification de la prise en compte du risque d'inondation (chapitre « Justifications des choix », point 2.2. « Prendre en compte les enjeux environnementaux et valoriser le paysage »).

Considérant que le projet de modification du PLU tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DECIDE d'approuver le projet de modification du PLU tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de Griesheim-près-Molsheim durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Le dossier de modification du PLU approuvé est tenu à la disposition du public en mairie de Griesheim-près-Molsheim aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture. La présente délibération est exécutoire à compter de sa transmission au sous-préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRIESHEIM, le 16 décembre 2019
Le Maire,
Christophe FRIEDRICH

